



## **PROCES-VERBAL de l'Union syndicale du 10 septembre 2014**

Le mercredi 10 septembre 2014, à 9h00, s'est tenue une réunion de l'Union syndicale au Centre de Formation Départemental.

Etaient présents :

ANE Pierre  
VABRE Salvy  
THOMAS Franck  
MAIRE Frédéric  
STREICHER Frédéric  
CHALLINE Jean-Claude  
BRUNET Olivier

Après lecture du projet de procès-verbal de la réunion du jeudi 4 septembre 2014 du groupe de concertation établi par l'administration, l'union syndicale décide de vous transmettre ce document en pièce jointe et d'en dresser un bilan.

Contrairement à ce que peut colporter le mail de l'UNSA, on constate une nouvelle fois que les productions viennent de l'union syndicale et non de notre administration et encore moins de l'UNSA. Nous sommes en droit de nous interroger s'il s'agit d'une tradition dans cette organisation syndicale (UNSA) de faire du « vol intellectuel ».

Il est à noter que cette réunion du 4 SEPTEMBRE 2014 est un vrai tournant, en effet :

- Pour la première fois l'administration nous confirme que l'on gardera le logement comme nos homologues franciliens, et cela dans son intégralité,
- L'approche par les effectifs présentée par l'union syndicale correspond aux approches envisagées par l'administration,
- Le président Monsieur Bazin recevra les organisations syndicales début octobre 2014,
- On se dirige vers un protocole d'accord pour le printemps 2015,
- Le service s'engage à nous fournir une proposition pour la fin de l'année 2014,
- On nous demande de réfléchir à une solution incluant des astreintes,
- Le directeur rappelle que le SDIS 95 a eu une approche par les carrières, qui entraîne aujourd'hui des déséquilibres.

Toutefois, il faut rester vigilant, car plusieurs points restent en suspend. En effet, le directeur propose que le protocole d'accord soit discuté avec les organisations syndicales représentatives suite aux prochaines élections du 4 décembre 2014.

Il nous semble important que l'union syndicale telle que définie actuellement poursuive les concertations jusqu'au terme du protocole d'accord.

L'administration doit nous faire une proposition sur les astreintes pour la réunion d'octobre 2014, là aussi il existe beaucoup d'autres outils. Ces différentes pistes sont actuellement à l'étude par nos groupes de travail et seront présentées dès que l'on aura la proposition de l'administration.

Lors de l'élaboration du protocole d'accord, il nous semble essentiel de ne pas fixer le nombre de garde 24 ou de S12 afin de garder une flexibilité.

Le mode de calcul ne doit pas se faire sur le temps de présence, mais il doit reposer sur le temps de travail effectué d'où l'importance de fixer une équivalence pour la garde 24.

On souhaite parler d'un volume horaire annuel avec un temps minimum par garde à effectuer (minimum S10) pour éviter un trop grand nombre de déplacement entre le domicile et la caserne.

Nous tenons à signaler à contrario de l'UNSA qui fait courir le bruit que les charges ne seraient plus remboursées, le combat de l'union syndicale reste pour la conservation des acquis sociaux dans leurs intégralités.

Il faut une définition exacte des besoins, l'unité de base étant le centre de secours et non l'effectif départemental : élaboration une carte d'identité de chaque structure.

Sur l'étude présentée par le Cdt Azambourg, il est à retenir :

- Le temps de travail non consacré à l'EJG est d'environ 12% qui correspond à notre projection à savoir 10 %,
- Seules 21 gardes en SOA de nuit en temps de travail (principe illégal dans la circulaire unique RH) sur l'année 2013, les autres ayant été prises sous statut SPV,
- Sur l'ensemble du département, le temps de travail disponible est consommé à 99,5 %.

L'union syndicale propose de valider le projet de procès-verbal de l'administration.

Pour la CGT SDIS 95



Peter GURRUCHAGA

Pour le SA SDIS95



Bruno FERNANDEZ

Pour l'UFICT SDIS 95



Pierre ANE